

## VILLE DE LEUDEVILLE

332/26 01

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

Berger Levalet

ID : 091-219103322-20260205-3322601-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 5 février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LECOMTE, Maire de la commune.

**PRÉSENTS :** LECOMTE Jean-Pierre, FAIX Marie-Agnès, CHEVOT Valérie, CHARPENTIER Dominique, FANICHET Gaëtan, TABEAU Béatrice, LABOUSSET Pascal, TRELLU Sandie, DAVID Grégory, DELELIS Jean-Pierre.

**POUVOIRS :** BOUSSELET Philippe à LECOMTE Jean-Pierre, COUADE Philippe à FAIX Marie-Agnès, TARTAR Laure à CHEVOT Valérie.

**Secrétaire de séance :** DELELIS Jean-Pierre

Date de Convocation :

30/01/2025

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 10

Votants 13

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Palaiseau au titre du contrôle de la légalité

**Délibération :** Création emploi permanent à temps complet de Secrétaire général de mairie, relevant de la catégorie B.

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et suivants,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

**Considérant** que les emplois permanents des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant,

**Considérant** les besoins du service administratif de la commune,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **APPROUVE à l'UNANIMITÉ** la présente délibération et,

### DÉCIDE

**Article 1 :** Il est créé, à compter du 5 février 2026, un emploi permanent à temps complet de Secrétaire général de mairie, relevant de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

**Article 2 :** Cet emploi est rattaché au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, au grade de rédacteur territorial.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à cet emploi seront inscrits au budget de la commune.

**Article 4 :** Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

**Article 5 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Fait à Leudeville, le 05/02/2026  
Le Maire  
Jean-Pierre LECOMTE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE  
LEUDEVILLE**Date de Convocation :**

30/01/2025

**Nombre de conseillers**

En exercice 13

Présents 10

Votants 13

L'an deux mil vingt-six le 5 février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LECOMTE, Maire de la commune.

**PRÉSENTS** : LECOMTE Jean-Pierre, FAIX Marie-Agnès, CHEVOT Valérie, CHARPENTIER Dominique, FANICHET Gaëtan, TABEAU Béatrice, LABOUSSET Pascal, TRELLU Sandie, DAVID Grégory, DELELIS Jean-Pierre.

**POUVOIRS** : BOUSSELET Philippe à LECOMTE Jean-Pierre, COUADE Philippe à FAIX Marie-Agnès, TARTAR Laure à CHEVOT Valérie.

**Secrétaire de séance** : DELELIS Jean-Pierre

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Palaiseau au titre du contrôle de la légalité

**Délibération : Demande de subvention DETR 2026****Le Conseil Municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le projet de changement de la toiture de l'Eglise et la restauration des vitraux,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – exercice 2026, soit 50% maximum de subvention du montant des travaux hors taxe de 330 512.47 € HT,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **APPROUVE à l'UNANIMITÉ** la présente délibération,

**Adopte** le projet de changement de la toiture de l'Eglise et la restauration des vitraux, pour un montant de 330 512.47 euros HT soit 396 614.96 TTC,

**Décide** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2026,

S'engage à financer la programmation de la façon suivante :

Montant des travaux : 330 512.47 euros HT

DETR 2026 au montant maximum de 50 % : 165 256.23 euros

Financement de la commune : 165 256.24 euros HT

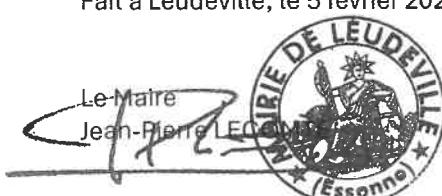
**Dit que** la dépense sera inscrite au budget primitif 2026 section d'investissement ;

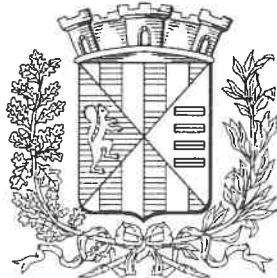
Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Fait à Leudeville, le 5 février 2026

Le Maire  
Jean-Pierre LECOMTE





VILLE DE  
LEUDEVILLE

332/26 03

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

Berger Levault

ID : 091-219103322-20260205-332603-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le 5 février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LECOMTE, Maire de la commune.

**PRÉSENTS :** LECOMTE Jean-Pierre, FAIX Marie-Agnès, CHEVOT Valérie, CHARPENTIER Dominique, FANICHET Gaëtan, TABEAU Béatrice, LABOUSSET Pascal, TRELLU Sandie, DAVID Grégory, DELELIS Jean-Pierre.

**POUVOIRS :** BOUSSELET Philippe à LECOMTE Jean-Pierre, COUADE Philippe à FAIX Marie-Agnès, TARTAR Laure à CHEVOT Valérie.

**Secrétaire de séance :** DELELIS Jean-Pierre

Date de Convocation :

30/01/2025

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 10

Votants 13

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Palaiseau au titre du contrôle de la légalité

**Objet : Demande de subvention au titre de la sécurité routière dans le cadre du produit des amendes de police.**

**Considérant** que la commune dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police peut demander une participation au titre de la sécurisation des voiries.

**Considérant** que les projets de sécurisation et d'aménagement de trottoirs PMR rue Bourg la Reine rentre dans le cadre de cette demande.

**Considérant** que le coût des travaux s'élève à 83 246.90 € HT

**Considérant** que la Communauté de Communes de Val d'Essonne a attribué à la commune une subvention de 41 623.45 € au titre du Fonds de Concours N°1,

**Décide** dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de demander une participation au titre de la sécurisation des voiries.

**Le Conseil municipal** après étude du projet, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention, et l'autorise à signer toutes pièces en ce sens.

La présente délibération est adoptée à l'**UNANIMITÉ**

Pour copie conforme au registre des délibérations

Fait à Leudeville, le 5 février 2026

  
Le Maire  
Jean-Pierre LECOMTE

